

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE FRANCE

Section des milieux de vie

Séance du 6 juillet 1999

AVIS

concernant la surveillance des effets sur la santé liés à la pollution atmosphérique

Considérant la loi n°1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie qui impose la publication annuelle d'un rapport sur la qualité de l'air, son évolution possible et ses effets sur la santé et l'environnement,

Considérant le rapport sur la surveillance des effets sur la santé liés à la pollution atmosphérique présenté devant la section des milieux de vie du Conseil le 6 juillet 1999 et ses résultats qui portent sur la mortalité à court terme,

Considérant les polluants étudiés qui, outre leur toxicité intrinsèque, sont également des indicateurs d'une pollution complexe de type photochimique ou acido-particulaire,

Considérant la possibilité d'effets de synergie lors d'expositions simultanées à plusieurs polluants,

Considérant la nécessité de rendre opérationnel le principe de transparence des données,

Le Conseil :

Souligne l'importance du travail effectué et le grand intérêt des informations contenues dans ce rapport,

Suggère que les effets sur la santé soient exprimés pour une augmentation de la concentration des polluants, d'une part de $50 \text{ } \mu\text{g}/\text{m}^3$, de façon à faciliter les comparaisons internationales, et d'autre part de $10 \text{ } \mu\text{g}/\text{m}^3$, valeur plus proche des variations mesurées dans certaines circonstances (nature du polluant, ville considérée),

Souhaite que soit étudié le raccourcissement de l'espérance de vie en relation avec la pollution atmosphérique,

Souhaite que soient développées des méthodes permettant de mieux discerner la part respective de chaque polluant dans les effets observés et les éventuelles synergies entre ces polluants,

Souhaite que ce premier rapport soit complété par l'analyse des données de morbidité dès qu'elles seront disponibles,

Suggère que soient alors étudiés des délais plus longs entre exposition et effet, puis, que soit systématiquement testé, dans les diverses villes, le même délai pour un polluant et un effet donnés,

Recommande la mise en œuvre d'études sur l'impact à long terme des polluants atmosphériques considérés,

Souhaite que l'ensemble des données de base du rapport, données métrologiques mais aussi données sanitaires, soient accessibles via le réseau Internet.

Cet avis ne peut être diffusé que dans sa totalité, sans suppression ni ajout.